

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle du 4^{ème} étage de la mairie à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 octobre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	25	2	3	4	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER MICHELLE, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérard, LEBLANC Christian, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie - GAGNAIRE Gilles à THEYS Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : LEVET Elise, ECHASSERIEAU Vincent, LENOBLE Monique

Membres absents : SIMON Isabel, COUPET Georges, GORA Richard, CHABANAT Christine

Secrétaire de séance : THEYS Michel

FINANCES

Délibération n° C115-2025 : Participation au changement de chauffage pour les logements intercommunaux de Cheissoux

La commune de Cheissoux a commandité auprès du SEHV une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables notamment pour remplacer sa chaufferie plaquette actuelle arrivée en fin de vie. Cette chaufferie alimente la mairie, les salles des fêtes et des logements notamment intercommunaux.

La dépense maximum sur les différents scénarii se porte à 67 550 € HT. La commune fait remarquer que les logements intercommunaux représentent 30% des consommations passées et demande dans ce cadre que la Communauté de communes participe à l'installation de cette nouvelle chaufferie.

La commune de Cheissoux pourrait bénéficier d'une aide dans le cadre de la DETR se montant à 60% de la dépense, elle souhaite une participation de la Communauté de communes de 8 100 € soit 12% du montant maximum.

Il s'agit pour le Conseil :

- D'accorder à la commune de Cheissoux une aide de 30 % du reste à charge du montant des travaux HT dans la limite de 8 100 € maximum pour la nouvelle chaufferie servant également aux logements intercommunaux
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents utiles et nécessaires
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, décide :

- D'accorder à la commune de Cheissoux une aide de 30 % du reste à charge du montant des travaux HT dans la limite de 8 100 € maximum pour la nouvelle chaufferie servant également aux logements intercommunaux
- D'autoriser M. le Président à signer tous les documents utiles et nécessaires
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 3 novembre 2025

Le Président,

Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 05 NOV. 2025
Publié le : 05 NOV. 2025